Message aux parents

Règles et fonctionnement de l'école Félix-Leclerc

Absences et retards

- L'école doit être avisée en tout temps de la raison de l'absence de votre enfant. **Nous vous demandons de communiquer avec l'école le matin.** Vous pouvez laisser le message sur la boite vocale (514) 736-8130, poste 8166. **Veuillez donner le nom de votre enfant, le degré, le motif ainsi que la durée de l'absence.**
  Si vous savez à l'avance que votre enfant s'absentera, nous vous demandons d'en aviser son titulaire par écrit en utilisant l'agenda.
- L'élève qui arrive en retard doit passer par l'entée principale de l'école et se présenter au secrétariat. Il y récupérera sa carte d'absence et son billet de retard. Si vous venez reconduire votre enfant lors d'un retard, il doit se rendre **seul** jusqu'à sa classe.
- **Les retardataires « à répétition » s'exposent à des conséquences ; après cinq (5) retards par trimestre, les parents seront avisés par lettre. S'il n'y a aucune amélioration, les parents seront rencontrés.**

Départ hâtif

Aucun élève ne pourra quitter l'école sans un billet signé par ses parents indiquant le motif précis de ce départ hâtif. Si vous devez venir chercher votre enfant avant la fin des cours :

- Veuillez informer le titulaire en envoyant un message écrit (utilisez l'agenda).
- Veuillez vous présenter au secrétariat (quelqu'un ira chercher votre enfant).

Manuels

Une attention particulière devra être apportée aux manuels scolaires. Ces livres offerts gracieusement sont très coûteux et précieux. Aussi vous est-il demandé de **les couvrir pour les protéger et en assurer l'identification.** Si votre efant abîme ou perd un manuel scolaire, un livre de bibliothèque ou un disque compact (CD) prêté par l'école, vous devrez en assumer le coût de remplacement.

Rencontre avec le titulaire

Si vous désirez rencontrer le titulaire de votre enfant, prenez d'abord rendez-vous. **Pour la sécurité de vos enfants, aucune circulation libre n'est permise dans l'école.** Nous vous demandons de vous présenter au secrétariat à l'entrée principale de l'école.

Secrétariat

Pour toute demande d'informations, vous pouvez vous adresser au secrétariat de l'école à l'entrée principale ou au numéro de téléphone suivant : **(514) 736-8130.**
Les bureaux sont ouverts de **8 h à 12 h 05** et de **13 h 15 à 16 h 15.**

Situation d'urgence

- Nous vous demandons de bien compléter la « fiche santé » de votre enfant. En cas d'urgence (accident, maladie ou autres), nous pourrons ainsi communiquer avec vous

rapidement si vous nous fournissez vos numéros de téléphone de la maison, au travail et cellulaire pour vous joindre.

- **Il est nécessaire de nous informer immédiatement de tout changement de numéro de téléphone.**
- Il y a toujours à l'école quelqu'un qui sait administrer les premiers soins. Lors d'un accident grave, les personnes sur place interviennent. Nous tentons de joindre les parents et une personne responsable accompagne votre enfant à l'hôpital jusqu'à votre arrivée.

Surveillance dans la cour

- Pour des motifs de sécurité et de responsabilité nous vous informons qu'il y a surveillance dans la cour à compter de **8 h 35 le matin** et **13 h 20 le midi** et à compter de
  8 h 55 le matin pour le préscolaire.
- Il y a surveillance en tout temps pour les élèves qui fréquentent le service de garde.
- L'école assure la surveillance des élèves inscrits au service de dîner. Nous présumons que tous les **autres enfants dînent à la maison et ne reviennent dans la cour qu'à 13 h 20.**

Tenue vestimentaire

- Il est souhaitable que les enfants portent des vêtements adaptés à la température. Les jours de pluie, il est préférable que votre enfant porte un imperméable avec capuchon plutôt que d'utiliser un parapluie. Dès l'arrivée de la neige et jusqu'à la fonte complète de celle-ci, votre enfant doit porter des bottes et avoir une paire de chaussures en permanence à l'école.
- Pour le cours d'éducation physique, votre enfant doit porter un chandail à manches courtes, une culotte courte et des souliers de course. Ce costume est obligatoire.
- **Aucun vêtement affichant un message inacceptable pour un milieu d'éducation ne sera toléré.**

Vêtements et objets personnels

Beaucoup de vêtements sont perdus et non réclamés. Nous vous incitons à **identifier** au nom de votre enfant tout ce qui lui appartient. Nous demandons aux élèves d'éviter d'apporter des montants d'argent non nécessaires. Les objets personnels sont acceptés uniquement avec l'accord des intervenants. L'école ne peut être tenue responsable d'objets perdus ou volés.

Sécurité de vos enfants

POLITIQUE DE SÉCURITÉ

La présente politique trouve son fondement dans la nécessité, pour la direction de l'école, d'assurer la sécurité de l'ensemble des élèves sur le territoire de l'école. On entend par «territoire de l'école» les lieux suivants : le stationnement, la cour d'école et le bâtiment.
La politique de sécurité s'applique à tout visiteur (parent ou autre) et s'énonce comme suit :

IDENTIFICATION

Aucun parent ou visiteur ne peut circuler dans les corridors de l'école durant les heures d'ouverture sans être d'abord passé au secrétariat pour s'identifier.

CIRCULATION SUR LE TERRITOIRE DE L'ÉCOLE

Les parents se rendant au service de garde doivent utiliser l'entrée située à l'extrémité du stationnement de l'école.
Les parents qui accompagnent leur enfant à l'école le matin ou le midi doivent les laisser dans la cour. Nous vous demandons de ne pas rester dans la cour, il y a des surveillants dans chaque cour qui veillent à la sécurité.
À la fin de la journée, les parents peuvent venir chercher leur enfant :

- Pour le préscolaire : 15 h 21
- Pour le primaire : 15 h 50

ACCÈS AU SERVICE DE GARDE

Lorsque vous accompagnez votre enfant au service de garde, ou s'il se rend seul le matin ou après le dîner, veuillez emprunter le passage rue De Soissons pour éviter de passer par le stationnement.

Pour nous aider à assurer la sécurité des élèves à l'intérieur de l'école, aucun parent ne peut attendre son enfant dans l'école.

STATIONNEMENT

Le stationnement est réservé au personnel de l'école. Pour des raisons de sécurité, **aucun autre véhicule n'est autorisé à circuler à l'intérieur de cet espace,** (sauf pour la livraison, les employés de la CSDM et les taxis scolaires). Les parents sont priés d'utiliser les espaces de stationnement sur la rue.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT D'ENTRER DANS LE STATIONNEMENT DE L'ÉCOLE AVEC VOTRE VOITURE.
Déposez votre enfant sur le trottoir ou garez votre voiture sur la rue si vous désirez l'accompagner.